

L'ouverture s'en fera la veille à 3 heures  $\frac{1}{2}$  par le chant du "Veni Creator." Il y aura tous les jours de la retraite, à 4 heures  $\frac{1}{2}$ , salut et bénédiction du Très Saint Sacrement.

Les sujets de méditation et les instructions seront laissés au choix du Révérend Père Prédicateur.

Le silence sera observé tout le temps la retraite, jusqu'après la cérémonie de clôture.

Pendant la retraite annuelle, les sœurs seront déchargées, autant que possible, de tout travail, afin de pouvoir se livrer en toute liberté d'esprit, à ce qui concerne leurs intérêts spirituels.

Pendant la retraite annuelle, chaque retraitante devra communiquer, au moins une fois, avec la mère supérieure, pour recevoir ses avis et prendre sa direction, au sujet de l'accomplissement de sa mission.